



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

PROCES VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 09 février 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jonathan ALTIER –

ABSENTS : Mmes FOURES Josiane – GIBOULET ARNAUD Sophie – M. REBUFFAT Jacky –

PROCURATIONS : Madame FOURES à Monsieur TIXADOR
Madame GIBOULET ARNAUD à Madame DE CORO
Monsieur REBUFFAT à Monsieur ALTIER Jonathan

Soit 19 votants

Les points suivants ont été abordés au cours de la séance du conseil municipal :

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Jessica DE CORO est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2022

Le procès-verbal est approuvé par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme Blandine PANAFIEU).

3. Transfert au SMEG de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public :

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public au syndicat mixte d'électricité du Gard est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Mme Nadia MENALDO KEBDANI).

4. Vente du bâtiment communal situé place de la Fontaine à Russan :

La vente à Monsieur Alban GALONNIER, des bâtiments cadastrés section AW n° 207, 485, 486 situés place de la Fontaine, au prix global et forfaitaire de cent quatre-vingt mille euros, est approuvée par 17 voix pour et 2 abstentions (M. Laurent CHABAUD - Mme Blandine PANAFIEU)

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Approbation convention co-maîtrise d'ouvrage avec le CD :

La convention de co-maîtrise d'études des travaux de voirie prévus avec le Conseil départemental à l'entrée du hameau d'Aubarne, sur la RD 18, est approuvée à l'unanimité.

6. Rapport de la SPL AGATE

Le rapport d'activité de la société AGATE dont la commune est actionnaire, est approuvé à l'unanimité.

7. Question diverses

7.1 – Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale

Monsieur le Maire présente quelques éléments utiles au débat sur la participation des employeurs aux complémentaires santé et prévoyance des agents territoriaux, qui sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil, lorsque tous les décrets d'applications seront sortis.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

